

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DES PENSIONS ET PROBLÈMES DES ANCIENS COMBATTANTS

PREMIER RAPPORT

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI le 20 juin 1928.

Le Comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants présente son premier rapport: —

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de citer des personnes, de requérir des documents et archives, d'interroger des témoins, d'imprimer de jour en jour les comptes rendus des délibérations et des témoignages, que le Comité pourra ordonner pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre, et de faire rapport de temps à autre.

Le tout respectueusement soumis,

C. G. POWER,
Président.

DEUXIÈME RAPPORT

LUNDI le 27 février 1928.

Le Comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants présente son deuxième rapport ainsi qu'il suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

C. G. POWER,
Président.

TROISIÈME ET QUATRIÈME RAPPORTS

LUNDI le 30 avril 1928.

M. Power, du Comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants, présente le troisième rapport de ce comité:—

Votre Comité a pris en considération le bill n° 39 intitulé *Loi concernant la distribution de certains fonds de cantines* et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Power, du Comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants, présente le quatrième et dernier rapport de ce comité:—

Votre Comité, qui se compose de dix-sept membres, a été nommé le 15 février, et les 20 et 27 il a reçu le pouvoir de citer des personnes, de requérir des documents et archives, d'interroger des témoins, d'imprimer un procès-verbal quotidien, de faire rapport de temps à autre, et de siéger pendant les séances de la Chambre.